

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 SEPTEMBRE 2017
Session ordinaire

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire

Date de la convocation : 29 août 2017	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 6

Étaient présents :

- M Paul BINEY
- Mme Lydia ANFRAY
- M Pascal CHESNEAU
- M Thierry LAFFÉACH
- M Jean-Pierre CHEVRIER
- M Jean-Claude TRACHÉ
- Mme Sarah FANMUY
- Mme Catherine LEGRAND
- Mme Angélique MOREAU
- Mme Sophie LE BLÉVEC

Absents excusés :

- M Patrick RIVIERRE avec pouvoir donné à Paul BINEY

Absents :

Secrétaire de séance :

- Mme Sophie LE BLÉVEC

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal en date du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

I-Délibérations

Délibération N° 25 / 2017

Avis sur le parc éolien « Les Champs Tords » sur la commune d'Ermenonville-La-Grande.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture lui demandant de lui faire connaître son avis sur la demande d'autorisation concernant le projet de parc éolien « Les Champs Tords » situé sur la commune d'Ermenonville La Grande.

M. le Maire demande l'avis du Conseil.

Considérant qu'un permis de construire d'un parc éolien a déjà été accordé sur la commune d'Ermenonville-La-Grande et qu'un recours a été déposé concernant un autre projet, après un refus de permis,

Considérant que ce recours peut encore aboutir,

Vu la multiplication des projets sur la commune d'Ermenonville-La-Grande qui est limitrophe à Sandarville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 10 voix CONTRE et 1 abstention:

- se prononce CONTRE le projet de parc éolien « Les Champs Tords » sur la commune d'Ermenonville-La-Grande.

Délibération N° 26 / 2017

Créances éteintes et décision modificative sur budget Eau.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Bourbao, comptable public de la Trésorerie de Courville sur Eure, lui a adressé un courrier dans lequel elle transmet une décision du tribunal d'instance de Chartres effaçant les dettes d'un contribuable dans la cadre d'un plan de surendettement.

Une délibération doit être prise par le Conseil sachant que cette décision s'impose à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE l'effacement de la dette de 109,26 €,
- DIT qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative, afin de permettre le mandatement de cette somme sur le budget « Eau et Assainissement » comme suit :

Budget annexe « Eau et Assainissement » / Section de fonctionnement :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général	61521	Entretien et réparations bâtiments publics	- 110,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6542	Créances éteintes	+ 110,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 27 / 2017

Convention constitutive d'un groupement de commande pour « fournitures administratives ».

Afin de réaliser des économies d'échelle il est envisagé de créer un groupement de commandes entre les communes d'Ermenonville la Grande, Sandarville et de Boncé. Ce groupement est destiné aux commandes de fournitures administratives et d'État-Civil. Il sera régi par une convention précisant les règles de son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande

Délibération N° 28 / 2017

Éclairage Public : remplacement des lampes à vapeur de mercure et modification des horaires.

M. le Maire informe le Conseil que 48 lampes de l'éclairage public de la commune ne sont plus au normes (vapeur de mercure). Il nous est proposé de les remplacer à partir de 2018 et de faire connaître notre souhait sur le matériel de ces luminaires ainsi qu'une éventuelle modification des horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE de choisir des luminaires à LED de type CIVITEQ et de demander une modification des horaires d'allumage :
 - du dimanche au jeudi jusqu'à 22h30 au lieu de 22h
 - vendredi et samedi jusqu'à minuit (pas de modification)

Délibération N° 29 / 2017

Proposition financière JVS-Mairistem pour nouveau contrat informatique.

Afin d'accéder à l'ensemble des logiciels nécessaires à la gestion de la commune, à la formation et à l'assistance illimitée, notre prestataire informatique actuel « JVS-Mairistem » nous a fait parvenir une proposition financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE de demander un devis complémentaire à la société Berger-Levrault.

Délibération N° 30 / 2017

Bilan du 14 Juillet organisé par le Comité des Fêtes, versement d'une subvention et décision modificative.

Mme Anfray présente le bilan financier du Comité des Fêtes Sandarvillois relatif à l'organisation du « 14 juillet ». La participation de cette année a été moindre que d'habitude, un changement de formule pour l'année prochaine est envisagé afin d'attirer plus de participants. Ce bilan fait apparaître un solde de - 571,19 €.

Afin de combler ce déficit, une subvention de la commune est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE d'octroyer une subvention supplémentaire de 600 € au Comité des Fêtes Sandarvillois,
- DIT qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative, afin de permettre le mandatement de cette somme sur le budget principal de la commune comme suit :

Budget principal / Section de fonctionnement :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011 - Charges à caractère général	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	- 600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 600,00 €

Délibération N° 31 / 2017

Participation au « Fonds de Solidarité Logement.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement, placé sous la responsabilité du Département, intervient pour aider financièrement les personnes éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

La participation demandée par logement social est de 3 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de participer pour 4 logements, soit une participation de 12.00 €,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 65, article 65733 de nos documents budgétaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 32 / 2017

Broyage des vallées par la commune.

M. le Maire informe que le broyage des vallées est de la compétence de la Communauté de Communes. Celle-ci a décidé de broyer les vallées tous les deux ans. Pour 2017, rien n'est prévu sur Sandarville, or devant l'état de certaines vallées, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et éviter les inondations, M. le Maire propose que la commune fasse réaliser le broyage, à sa charge, sur certains secteurs, avant la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à faire intervenir une entreprise afin de procéder au broyage des vallées sur le territoire communal.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 011, article 61521 (Entretien des terrains) de nos documents budgétaires.

II – Questions diverses et informations

- L'entreprise retenue pour la réalisation de la clôture derrière l'Église a été relancée.
- 2 bancs publics ont été posés (Terrain Multi-sports & Mare Grande Rue)
- Réflexion sur les travaux 2018 à prévoir
- Le bilan financier du terrain Multi-sports est présenté : sur un montant total TTC de 84 059,40 €, le reste à charge pour la commune, subventions déduites, est de 20 893,63 € soit 24,86 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Paul BINEY,
Maire